



ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

Je soussigné(e) (nom, prénom) :

Fonction :

Agissant pour le compte de l'entreprise :

Nom de l'entreprise			
1^{er} Participant (Nom – Prénom)		Si 2^{ème} Participant (Nom – Prénom)	
E-Mail contact dossier			
Adresse			
Code Postal		Ville	
Téléphone		PAYS	
Téléphone Portable		Nom du Chef de Délégation	

- 1) Déclare avoir pris connaissance et accepte les dispositions du règlement général de participation au Forum Futurallia 2017
- 2) M'engage à participer à cette manifestation aux conditions suivantes :

		Planning de RDV	Prix par forfait	Total (à compléter)
Tarif spécial Early Bird = inscription et règlement avant le 31/12/2016	1 ^{er} participant	x	800 €	
	2 ^{ème} participant	x	800 €	
	2 ^{ème} participant	Sans	450 €	
	VIP	Sans	450 €	
	Conjoint	Sans	195 €	
			MONTANT TOTAL	

- a) Afin de valider mon inscription et de recevoir les codes d'accès à l'intranet Futurallia 2017, permettant de compléter mon dossier en ligne, **je retourne cet engagement signé, accompagné du paiement du montant total**
 - par chèque bancaire établi à l'ordre de l'Association Futurallia, à l'adresse indiquée ci-dessous.
 - par virement bancaire au compte No: IBAN : FR76 3004 7142 1100 0418 7480157 – BIC : CMCIFRPP domicilié au CIC Entreprise 86.
 Une facture sera adressée à réception de ce règlement.
- b) J'ai pris connaissance des conditions générales de vente au verso de ce document.
- c) J'ai pris connaissance que le paiement intégral est la condition sine qua non à la participation de l'entreprise au forum Futurallia 2017.

Adresser ce document par email ou par courrier à l'adresse suivante, accompagné du chèque ou de la copie du virement :

ASSOCIATION FUTURALLIA
 World Trade Center Poitiers-Futuroscope
 7 Avenue du Tour de France – Téléport 1 – CS 50146
 86961 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL Cedex - FRANCE
 Tél : +33 5-49-00-35-72 / futurallia2017@futurallia.com

Bon pour engagement de participation

Date, cachet et signature autorisée de l'entreprise

Conditions générales de vente Futurallia 2017

Article 1 :

A l'inscription, le participant fera parvenir le paiement à l'ordre de l'Association Futurallia ou remettra au représentant de Futurallia, un chèque du montant total de la prestation commandée ou la preuve du virement bancaire. A réception, une facture du montant total sera transmise au participant. En cas de non respect des délais de règlement, l'Association Futurallia se réserve le droit d'annuler l'inscription et d'en imputer la responsabilité à l'entreprise.

Article 2 :

Dans le cadre de ce forum, les frais de participation acquittés par l'entreprise comprennent les prestations reprises en annexe intitulée « les forfaits ».

Les prestations non comprises dans le forfait seront à la charge du participant et réglées directement par celui-ci à son fournisseur, sans que l'Association Futurallia soit solidaire de la dette contractée par le participant.

Le tarif de 800 € pour le 1^{er} participant est une offre spéciale. Ce tarif sera accordé uniquement jusqu'au 31/12/2016 dans le cadre de l'offre "Early Bird".

L'Association Futurallia ne sera en aucun cas responsable de la non attribution ou du non paiement d'éventuelles subventions publiques à l'entreprise inscrite à Futurallia 2017.

Article 3 :

a) Engagement par rapport au Forum :

L'entreprise s'engage à remplir directement en ligne sur le [site www.futurallia2017.com](http://www.futurallia2017.com) une fiche technique descriptive de son entreprise et détaillant le type d'alliances et d'opportunités d'affaires recherchées. L'Association se réserve le droit d'annuler la participation d'une entreprise et de lui en imputer la responsabilité, si celle-ci ne remplit pas, dans les délais impartis, les éléments nécessaires à la bonne finalité de la prestation que celle-ci s'engage à prester.

Au cours du forum, le participant pourra ainsi rencontrer la plupart des entreprises sélectionnées.

De son côté, il s'engage à honorer les rendez-vous des participants ayant exprimé le souhait de le rencontrer.

L'Association Futurallia ne pourra en aucun cas être tenue responsable des informations incomplètes et/ou erronées éditées dans le catalogue Futurallia 2017. L'Association Futurallia se réserve le droit de refuser la participation d'une entreprise si sa taille et l'objet de son activité ne correspondent pas à l'objet du Forum Futurallia.

Dans tous les cas, l'Association Futurallia n'est pas redevable des frais engagés par le participant.

b) Utilisation des accès Internet pendant le forum :

En utilisant les accès Internet mis à disposition lors de Futurallia 2017, le participant s'interdit de transmettre ou télécharger toute donnée prohibée, illicite, illégale, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et portant atteinte ou susceptible de porter atteinte aux droits de tiers et notamment aux droits de propriété intellectuelle, littéraire, artistique ou photographique. Il s'interdit toute utilisation frauduleuse, abusive ou excessive pouvant perturber la disponibilité du service internet. Par ailleurs, Futurallia ne peut être tenu pour responsable ni des dommages qui peuvent résulter de l'utilisation de cet accès internet ni des perturbations ou interruptions de ce service.

c) Responsabilité civile des participants :

Chaque participant s'engage à vérifier auprès de sa compagnie d'assurance l'étendue de sa responsabilité civile durant la durée du Forum.

d) Communication – droit à l'image :

Pour les besoins de communication du forum Futurallia, chaque participant accepte expressément d'être filmé et/ou photographié au cours du forum et autorise la diffusion des images ainsi prises, sur tout support papier ou numérique et sur les réseaux sociaux, en France et à l'étranger, choisi par l'association Futurallia ou un partenaire de l'évènement. Les prises de vue par les participants sont possibles, mais leur utilisation à des fins commerciales est strictement interdite. Par ailleurs, les participants doivent respecter le droit à l'image de chaque personne.

e) Loi informatique et libertés :

La participation au forum implique la collecte et le traitement informatique de données à caractère personnel. Conformément aux dispositions de la loi du 06 janvier 1978 dite « loi informatique et libertés », les participants bénéficient d'un droit d'accès aux informations qui les concernent ainsi que d'un droit de rectification et de suppression qu'ils peuvent exercer auprès de l'association Futurallia.

f) Suivi du forum :

La société s'engage à informer Futurallia des contrats qui pourraient être conclus à la suite de cette opération, en répondant au questionnaire d'évaluation qui lui sera remis à l'issue du Forum.

Article 4 : responsabilité

L'organisateur ne peut en aucun cas voir sa responsabilité mise en cause du fait :

- de la présence ou de l'absence au forum d'un participant et/ou du déroulement des rendez-vous entre participants. Les rendez-vous sont choisis par chaque participant qui accepte d'y participer de son plein gré. Ils sont conduits sous sa seule et entière responsabilité. L'organisateur ne garantit aux participants aucun résultat ni opportunité d'affaires suite à la tenue du forum.
- de l'annulation ou de l'interruption à tout moment par un participant d'un rendez-vous. Aucune indemnité, à quelque titre que ce soit, ne pourra être réclamée à l'organisateur du fait de l'absence de tenue ou de la tenue partielle d'un rendez-vous.
- du contenu des informations et propos échangés entre les participants pendant le forum, notamment au cours des rendez-vous. Les participants s'engagent à respecter strictement le secret des affaires. L'organisateur ne saurait être poursuivi, à quelque titre que ce soit, pour non-respect par l'un des participants de l'obligation de confidentialité à laquelle il est tenu.
- L'organisateur n'a pas à intervenir dans les litiges qui pourraient survenir entre les participants et ne peut en aucun cas être tenu responsable des conséquences qui pourraient en résulter.

Article 5 : force majeure

Si le forum ne peut pas se dérouler pour cause de force majeure ou sur décision des autorités compétentes pour raison de sécurité ou sûreté, aucune indemnité ne sera versée par l'organisateur aux entreprises inscrites.

Article 6 :

Conditions d'annulation :

- Le remboursement intégral des frais d'inscription est possible si l'annulation est faite avant le **1^{er} mars 2017**.
- En cas d'annulation de l'inscription **entre le 1^{er} mars et le 8 mars 2017**, la somme est remboursée déduction faite d'une pénalité de **150 euros** par participant.
- En cas d'annulation après le **8 mars 2017**, aucun remboursement n'a lieu, l'organisateur conservant la totalité de la somme versée.

En cas d'annulation de l'inscription d'un participant, les règles ci-dessus s'appliquent à hauteur du prix de l'inscription annulée. Toutefois, lorsque plusieurs participants sont inscrits, le désistement éventuel du participant avec planning de rendez-vous entraîne le remboursement sur la base du prix de l'inscription sans planning, et ce, afin qu'un autre participant bénéficie du planning (toute entreprise inscrite devant obligatoirement avoir un planning de rendez-vous).

L'entreprise voulant annuler sa participation devra adresser un courrier recommandé à l'Association Futurallia WTC Poitiers Futuroscope – World Trade Center Poitiers-Futuroscope - 7 Avenue du Tour de France – Téléport 1 – CS 50146 - 86961 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL Cedex - FRANCE

Article 7 :

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Article 8 :

Les litiges éventuels nés de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution des présentes conditions générales de vente, seront soumis à la loi française et à la juridiction compétente dans la circonscription de l'association Futurallia.

LES FORFAITS



Les forfaits comprennent :

1^{er} participant

- L'inscription à Futurallia 2017 – Présence dans le Catalogue en ligne
- Le planning de rendez-vous d'affaires personnalisés
- La mise à disposition d'interprètes si nécessaire pour les rendez-vous
- La remise d'un catalogue papier avec la liste des participants
- Le cocktail d'accueil du mercredi soir
- L'accès aux villages partenaires, experts, international
- Le déjeuner du jeudi et du vendredi
- La soirée officielle du jeudi
- Les navettes entre la gare / les hôtels / le centre des congrès

2^{ème} participant sans planning

- L'inscription à Futurallia 2017 – Présence dans le Catalogue en ligne
- Participation aux rendez-vous avec le 1^{er} participant
- La remise d'un catalogue papier avec la liste des participants
- L'accès aux villages partenaires, experts, international
- Le cocktail d'accueil du mercredi soir
- Le déjeuner du jeudi et du vendredi
- La soirée officielle du jeudi
- Les navettes entre la gare / les hôtels / le centre des congrès

Participant VIP

- L'accès aux villages partenaires, experts, international
- La remise d'un catalogue papier avec la liste des participants
- Le cocktail d'accueil du mercredi soir
- Le déjeuner du jeudi et du vendredi
- La soirée officielle du jeudi
- Les navettes entre la gare / les hôtels / le centre des congrès

Conjoint

- Le cocktail d'accueil du mercredi soir
- Le déjeuner du jeudi et du vendredi
- La soirée officielle du jeudi
- Les navettes entre la gare / les hôtels / le centre des congrès

